



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sites naturels

Question écrite n° 30979

Texte de la question

M Francisque Perrut attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, sur le projet de loi visant à réglementer la circulation des véhicules tout terrain dans les espaces naturels qu'il vient de déposer au Sénat. Il lui signale que déjà les représentants de clubs sportifs et touristiques s'inquiètent de perdre leurs adhérents amateurs de moto tout terrain. Ils réclament une concertation avec le ministre avant que le texte ne soit débattu et voté au Parlement. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser ses intentions sur cette requête.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes a été présenté au conseil des ministres le 4 avril dernier. Comme les représentants des autres catégories socio-professionnelles concernées par le projet de loi, les représentants des associations et clubs de pratiquants de loisirs motorisés ont été recus au ministère de l'environnement au cours de l'élaboration du projet de loi et après sa présentation au conseil des ministres. Ils ont eu largement la possibilité de discuter des modifications. En tout état de cause, le texte est maintenant du ressort du Parlement, et le 29 juin dernier le Sénat l'a adopté en première lecture, après l'avoir amendé de façon significative. Il appartient donc aux parlementaires d'élaborer les amendements au projet de loi se fondant sur les observations et les inquiétudes de tous les citoyens et de les proposer au cours de la prochaine session parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30979

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 1990, page 3099